



---

*Comité de vigilance du lieu  
d'enfouissement technique  
de  
Saint-Étienne-des-Grès*

**PROCÈS-VERBAL**

Rencontre du 13 décembre 2016 à 19h  
Tenue au 190, Saint-Honoré, 2e étage  
Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0

Étaient présents :

Marc Bastien  
Véronique Dugré  
Jean-Yves Guimond  
Danielle Larose  
Claude Mc Mannus  
Réal Pellerin  
Daniel Pépin

**1. Mot de bienvenue**

Ouverture de la réunion à 19h02 par le président. Tous les membres se présentent et accueillent Danielle Larose qui agira comme secrétaire et modératrice du comité de vigilance

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Suite à la lecture de l'ordre du jour par le président, il est proposé par Claude Mc Mannus et appuyé par Marc Bastien d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

**3. Adoption du procès-verbal du 19 octobre 2016**

Le président fait la lecture du PV . Il est proposé par Réal Pellerin, secondé par Marc Bastien d'adopter le procès-verbal avec la modification suivante :

i. Ajouter au point 11 que monsieur Daniel Pepin mettra sur le site la lettre et le rapport du fabricant

Adoptée

**3.1 suivi du P.V.**

Point 7 "site internet" : à la dernière réunion, les membres avaient exprimé le souhait que le comité ait son propre site web. Une évaluation des coûts est en cours. On propose que tout le matériel adapté à être rendu publique soit mis en ligne tel que des capsules sur le fonctionnement du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne. En principe tous documents transmis aux membres du comitié par la Régie sont publics à moins d'indication expresse de confidentialité par la Régie.

Suite aux discussions les membres conviennent d'utiliser le site web de la Régie, faire des démarches pour estimer la pertinence d'avoir son propre site web, de développer des capsules vidéos, de s'assurer du référencement entre le site de la Régie et celui du Comité, d'aviser le Conseil de l'environnement lorsqu'un nouveau site sera en ligne.

#### **4. Survol du cahier du participant**

Monsieur Daniel Pépin remet le document "Cahier des participants" à tous en précisant que les documents a été mis à jour, tel que convenu à la dernière rencontre.

#### **5. Correspondance**

Le président n'a reçu aucune plainte. Aucune autre correspondance n'est déposée.

#### **6. Composition du comité de vigilance**

Les membres se demandent si le comité peut accepter la présence de la même personne observatrice plus de 2 fois. Selon l'entente intervenue entre la Régie et la Municipalité et homologuée le 21 janvier 2016, il est inscrit à l'article 11 "un même citoyen ne pourra être invité à plus de deux séances du comité de vigilance par année".

Les membres se questionnent à savoir si le comité de vigilance est soumis à cet engagement. Dans le doute, il est proposé par Réal Pellerin secondé par Claude Mc Mannus de déclarer la séance en cours publique. Les membres acceptent madame Véronique Dugré comme observatrice.

Le comité est formé des personnes suivantes :

Marc Bastien,	Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès
Lauréanne Daneau	Conseil régional de l'environnement de la Mauricie
Véronique Dugré,	Citoyen observateur
Jean-Yves Guimond,	Coopérative Collecte Pro (Phénix)
Danielle Larose,	Secrétaire du comité
Claude Mc Mannus,	MRC de Maskinongé
Réal Pellerin,	Citoyen de Saint-Étienne-des-Grès
Daniel Pépin,	Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

#### **7. Suivi dossier des détecteurs de radioactivité**

Monsieur Pepin dépose la lettre produite sur les détecteurs de radioactivité. Les membres rappellent qu'à la dernière rencontre on leur avait confirmé qu'une lettre de garantie du fabricant avait été produite au moment des faits. Après vérification, les membres ont appris qu'une telle lettre n'avait pas été produite avant la réunion du 19 octobre 2016.<

Les membres réitèrent la demande de produire une garantie du fabricant confirmant que la façon de faire était conforme au moment des faits et que cette garantie avait été produite avant les faits. Une lettre du fabricant devra être déposée au Comité d'ici la prochaine rencontre.

Les membres échangent sur l'importance d'être vigilant sur les risques que comportent les matières radioactives provenant notamment des milieux hospitaliers de la région ou d'ailleurs. On demande à la Régie de fournir les tests que le ministère a faits au moment des faits

(réaménagement des balances) et de fournir, avant la prochaine rencontre, les mesures qui seront mises en place si les faits se reproduisent.

Suite aux discussions, il est proposé par Réal Pellerin appuyé par Marc Bastien de demander à la Régie de produire avant la prochaine rencontre les documents suivants :

- i) la lettre du fabricant des détecteurs de radioactivité datée d'avant le 19 octobre 2016;
- ii) les rapports du ministère de l'Environnement sur les tests de radioactivité réalisés à l'époque que le site était à risque;
- iii) les mesures qui seront mises en place pour prévenir les cas où les détecteurs de radioactivité seraient non fonctionnels

#### **8. Dépôt du registre des plaintes d'odeurs**

Monsieur Pépin dépose deux plaintes. Celle du 1 novembre a été classée conforme et celle du 29 octobre a établi que les odeurs étaient faibles. Il précise que depuis la réalisation des travaux les plaintes pour odeur nuisible ont diminué.

#### **9. Dépôt du registre des matières reçues**

Monsieur Pépin donne l'informe sur les quantités reçues et souligne qu'il y a une baisse d'année en année.

#### **10. Dépôt des avis de non-conformités**

Aucun avis n'est déposé.

Les membres demandent de recevoir les avis de non-conformité qui ont émis pendant la période où le Comité n'était pas fonctionnel soit en 2015.

À la demande d'un membre, on explique que suite à l'émission d'un avis de non-conformité la Régie doit fournir un plan d'action qui doit être approuvé par le ministère. On précise que la Régie n'est pas ISO.

#### **11. Suivi environnemental**

##### **11.1. Système de captage des lixiviats**

Véronique Dugré donne la référence de Envirotech. Il y a deux firmes qui disposent de l'équipement nécessaire.

##### **11.2. Recouvrement final pour les cell. 4**

Les membres sont informés que l'opération est complétée.

##### **11.3. Captage des biogaz**

L'avis des travaux a été donné par madame Gamache. Ils sont exécutés par Cap Excavation et on prévoit qu'ils seront complétés d'ici quelques semaines.

Depuis la réalisation des travaux (installation d'une membrane) la Régie a reçu moins de plaintes pour odeurs nuisibles.

La Régie est mieux formée pour interpréter et identifier les différents types d'odeurs nuisibles.

#### **11.4. Niveau de concentration de méthane**

On demande si l'un des rapports du ministère indiquait que le taux de méthane était trop élevé. Monsieur Pépin n'a pas la réponse, il fera les vérifications d'ici la prochaine rencontre.

#### **11.5 Membrane endommagée**

À la prochaine rencontre, Monsieur Pépin fournira l'information sur l'état de la membrane qui a été endommagée par un cultivateur dans l'ancienne cellule.

#### **11.6 Puits de captation**

Des suivis seront fait sur le puits de captation des eaux de surface, la conformité aux nouveaux objectifs environnementaux, les autorisations de déversement dans la rivière et l'échantillonnage.

### **12. Varia**

#### **12.1 Relations de confiance**

Les membres rapportent une série d'événements où la Régie n'a pas fait diligence des demandes de renseignements ou de documentation faites par les membres. On souhaite que des situations semblables ne se reproduisent plus et qu'une relation de confiance s'établisse entre le Comité et la Régie.

#### **12.2 La radioactivité**

Les membres soulèvent des inquiétudes et s'interrogent sur l'accumulation des matières radioactives sur le site. On demande de faire les vérifications quant aux mesures, dangers et risques ainsi que sur les appareils de détection, leurs calibrages et les mesures de sécurité.

La Régie fournira toute la documentation nécessaire pour que le Comité puisse se pencher sur la question de la radioactivité sur le site.

### **13. Prochaine rencontre et fin de la rencontre**

Le 28 février à 19h

### **14. Levée de la rencontre**

Le Président lève l'assemblée vers 21h30

Adopté le 28 février 2017



Danielle Larose